

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2017

Date de convocation : 3 octobre 2017

Président de séance : Régis COUTANT
Puis Christian BRUYEN (à partir délib. n°17-285)

Lieu de la séance : salle des fêtes de Damery

Nombre de conseillers en exercice : 73

Nombre de conseillers présents : 54

Nombre de votants : 63

Étaient présents les délégués suivants :

Mmes Muguette CURFS, Thérèse LEBRUN-DAVID, Marylise MARTIN, Martine CHERÉ, Cécile OESLICK, Isabelle MICHELET, Francine PICAUVET, Chantal RENAUD, Maryline VUIBLET suppléant remplaçant Michel PIGEON, Christine METEYER, Claudia COUSIN, Marie-Line CHARPENTIER, Catherine FONTANESI, Marie-Louise TONON, Odile LEMAIRE, Christiane FOURNY et Sylvie GUENET-NANSOT.
MM. Jean-Marc GUILLEMONT, Pierre CHARLES, Jean-Marie AUBERT suppléant remplaçant Maurice LOMBARD, Pascal NAILLON, David QUATREVAUX, Michel BONNINGRE suppléant remplaçant Laurent COUVREUR, José PIERLOT, Thierry MALVAUX, Gérard GUYARD, Roger MIGUEL, José BOUDE suppléant remplaçant Édouard VAUTRIN, Régis COUTANT, Jean-Claude GUERINEAU, Frédéric CHARPENTIER, Didier TALON, Jean-Luc TARATUTA, Ludovic WELCHE, Pascal PETIT suppléant remplaçant Xavier DUVAT, Gérard CALLOT, Freddy LECACHEUR, Olivier MEUNIER, Didier DÉPIT, Robert GARNIER suppléant remplaçant Yves RICHOUX, José MIGUEL, Patrick JAGER, Alain FRIQUOT, Daniel PHILIZOT, Henri GUINAND, Fabrice HUBERT, André VARLET, Frédéric POMMELET, Jackie BARROIS, Jean-Claude BUCQUET, Didier POUPINEL DESCAMBRES, Patrick MARX, David COUTELAS et Jean LE FOLLEZOU.

Étaient représentés :

M. Marcel GUIMET donne pouvoir à M. Jean-Claude BUCQUET

Mme Maryse MINOT donne pouvoir à M. Régis COUTANT

M. Michel COURTEAUX donne pouvoir à M. Jean-Luc TARATUTA

M. Jean-Pierre URIEL donne pouvoir à M. Roger MIGUEL

M. Jérôme GRIVOT donne pouvoir à Mme Claudia COUSIN

Mme Dominique VASSEUR-LEDRU donne pouvoir à M. Frédéric CHARPENTIER

M. Hervé GUEDRAT donne pouvoir à Mme Marie-Line CHARPENTIER

Mme Jeanine BARBAZANGES JOBERT donne pouvoir à Mme Marie-Louise TONON

M. Alain CESARION donne pouvoir à Mme Sylvie GUENET-NANSOT.

Étaient excusés les titulaires suivants : Mmes Emmanuelle LETE, Valérie LIESCH, Nathalie PROLA, Catherine BANDRY, MM. Maurice LOMBARD, Laurent COUVREUR, Bertrand APELOIG, Christian BRUYEN, Xavier DUVAT, Gabriel MOREAU, Yves RICHOUX et Olivier VEAUX.

Étaient absents les titulaires suivants : MM. Jacky GRANDREMY et Yves BOBIN.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie GUENET-NANSOT.

Le quorum est atteint ; la séance débute à 18h00.

Le 1^{er} Vice-Président accueille les membres du Conseil et leur souhaite la bienvenue. Il présente les excuses du Président, Christian BRUYEN, qui, retenu par d'autres obligations, arrivera en cours de séance.

17-279. DESIGNATION DE DELEGUES AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU SCoTER.

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil décide de ne pas procéder à la nomination des membres par scrutin secret et prend acte que sont déclarés élus pour siéger au sein du SCoTER :

- ♦ en tant que 13^{ème} membre titulaire : M. Patrick MARX
- ♦ en tant que 13^{ème} membre suppléant : M. David COUTELAS

Adopté à l'unanimité.

17-280. DESIGNATION DE DELEGUES AU SEIN DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'EPERNAY - TERRES DE CHAMPAGNE.

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil décide de ne pas procéder à la nomination des membres par scrutin secret et prend acte que sont déclarés élus pour siéger au sein du PETR :

- ♦ en tant que 13^{ème} membre titulaire : Mme Thérèse LEBRUN-DAVID

♦ en tant que membres suppléants :

11. M. Jackie BARROIS (en remplacement de Mme Thérèse LEBRUN-DAVID)

13. M. Patrick MARX

Adopté à l'unanimité.

**17-281. BUDGET EAU - EX-CC DES COTEAUX DE LA MARNE - 701. EXERCICE 2017.
DECISION MODIFICATIVE N°1**

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

Cette décision modificative consiste en une régularisation d'imputation pour le mandatement des factures du Syndicat AEP de la Région de Ste Gemme.

Adopté à l'unanimité.

**17-282. BUDGET PRINCIPAL -700. EXERCICE 2017.
DECISION MODIFICATIVE N°4**

Rapporteur : Frédéric CHARPENTIER

Cette décision modificative consiste en une régularisation d'imputation pour le mandatement des factures relatives aux travaux sur le réseau pluvial entrepris avec l'AF de Dormans.

Adopté à l'unanimité.

Arrivée de Mmes Emmanuelle LETE, Valérie LIESCH et M. Bernard LISCH

17-283. CREATION DE POSTE.

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil décide de créer, à compter du 1^{er} novembre 2017, un emploi à temps complet, relevant du grade d'adjoint administratif, pour exercer les fonctions d'agent chargé de l'accueil et de diverses tâches administratives.

Adopté à l'unanimité.

Arrivée de MM. Sylvain BIZZOCCHI et Olivier VEAUX

17-284. FIXATION DU MONTANT DES CADEAUX POUR NOEL DES ENFANTS DU PERSONNEL.

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil décide d'offrir, à l'occasion de Noël, un cadeau d'un montant de 45 € aux enfants des agents communautaires, âgés de 0 à 14 ans. Les personnels qui bénéficieront de ces cadeaux sont les agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et de droit privé, faisant partie des effectifs de la collectivité au 1^{er} octobre de l'année considérée ; étant précisé que les agents en congé maternité, congé parental, congé de présence parentale, ainsi qu'en congé longue maladie ou maladie longue durée en bénéficieront.

Adopté à la majorité : 64 voix POUR,
0 voix CONTRE
4 abstentions

Arrivée de M. Christian BRUYEN, Président.

**17-285. INSTRUCTION DES ACTES ET AUTORISATIONS D'URBANISME.
CONVENTION AVEC LES COMMUNES.**

Rapporteur : Jean-Marc GUILLEMONT

Le Conseil décide de la création du service d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme, qui entrera en fonction le 1^{er} janvier 2018 et approuve les termes de la convention à établir avec chaque commune membre qui en fait la demande.

Adopté à l'unanimité.

M. David COUDELAS et Mme Thérèse LEBRUN-DAVID, qui donne pouvoir à Mme Christiane FOURNY, quittent la séance.

17-286. ACQUISITION DE LA FONDERIE, A DORMANS.

Rapporteur : Le Président

Le Conseil décide d'acquérir pour la somme de 700 000 € net vendeur, le site sis rue des Sablonnières, ZI des Varennes à Dormans, cadastré Section AI n°463 - 466 - 451 - 370 - 373 - 211 - 210 - 209 - 438 - 436 et 434, pour une superficie totale de 15 760 m².

Adopté à la majorité : 66 voix POUR,
0 voix CONTRE
2 abstentions

17-287. DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL, A DORMANS.

Rapporteur : Le Président

Le Conseil émet un avis favorable à l'ouverture des commerces sur la Commune de Dormans, pour les dates suivantes :

- . 14 et 21 janvier 2018
- . 1^{er} et 8 juillet 2018
- . 26 août 2018
- . 2 et 9 septembre 2018
- . 2, 9, 16, 23 et 30 décembre 2018.

Adopté à la majorité : 65 voix POUR,
0 voix CONTRE
3 abstentions

17-288. APPEL A PROJETS « AMBASSADEURS DE LA MOBILITE » INITIE PAR L'ADEME ET LA REGION GRAND EST.

Rapporteur : Le Président

Le Conseil décide de s'associer à la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne, pour répondre ensemble à l'appel à projets « Ambassadeurs de la mobilité » initié par l'ADEME et la Région Grand Est.

Il précise que cette commission aura en charge :

- l'établissement d'un diagnostic territorial pour lequel des concours extérieurs pourront être sollicités.
- le choix d'un scénario de développement de services liés à la mobilité qui pourront être, dans un premier temps, dédiés au covoiturage et à l'autopartage tout électrique. Scénario soumis ensuite à validation du conseil communautaire.
- le suivi et l'évaluation des dispositifs en place pour s'assurer de leur efficacité et éventuellement, en prévoir l'évolution.
- la mise en œuvre des outils de communication les plus pertinents, avec le concours d'un ambassadeur de la mobilité commun aux deux collectivités partenaires de cette opération (CCGVM et CCPC).

Il autorise le Président à signer la convention de partenariat à intervenir entre les 2 collectivités ainsi que toutes pièces nécessaires aux fins d'exécution du présent dossier.

Adopté à la majorité : 59 voix POUR,
0 voix CONTRE
9 abstentions

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21h00.

Vu pour être affiché le 17 octobre 2017, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Dormans,
Le Président, Christian BRUYEN

